

**BORDEREAU DES PIÈCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2025**

0. Décisions prises en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2025/1

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 5 MARS 2025
Convocation en date du 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mme Anne-Marie COMBES
Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Albert NADAL à Mr Alain LAPEYRE
Mme Catherine ABADIE à Mme Magalie BERLIOZ
Mr Alain SIMON à Mr Yves GUIRAUD
Mr José NAVIO à Mr Aimé MUNOZ
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Mélanie BACH à Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Divers

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Maxime BOT

Affichage en date du : 10 Mars 2025

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes, et parallèlement des établissements publics à coopération intercommunale en matière de DOB stipulant dorénavant :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Je vous propose donc le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025.

PARTIE I -

LE CADRE

D'ELABORATION DU

BUDGET PRINCIPAL 2025

PARTIE 1 - Eléments de contexte macroéconomique

a. Contexte International et zone Euro (source OCDE)

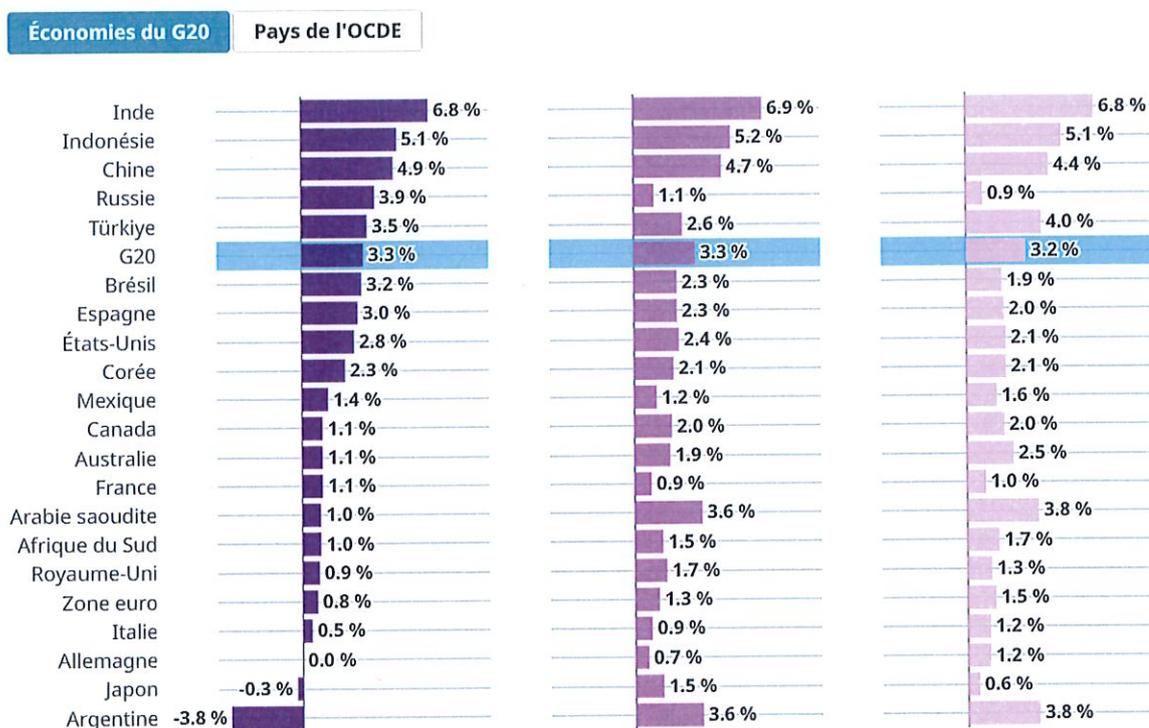
⇒ **La croissance mondiale devrait rester globalement stable au cours des deux prochaines années**

La croissance du PIB mondial devrait s'affermir légèrement pour s'établir à 3.3 % en 2025 et rester stable à ce niveau tout au long de 2026.

Les prévisions de croissance en 2025 seraient de 1.3 % en 2025 pour la zone Euros et de **0.9 % en France** (puis 1 % en 2026).

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %



Source: [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024](#).

⇒ **L'inflation devrait poursuivre son repli**

Le recul de l'inflation globale s'est poursuivi dans la majorité des pays tout au long de 2024, à la faveur de nouvelles baisses des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des biens. Toutefois, dans les services, la hausse des prix se révèle encore persistante, s'établissant à environ 4 % dans l'économie médiane de l'OCDE en septembre. À l'avenir, dans les pays du G20, la hausse annuelle des prix à la consommation devrait encore diminuer et revenir à l'objectif d'ici la fin de 2025 ou au début de 2026 dans près de la totalité des autres grandes économies.

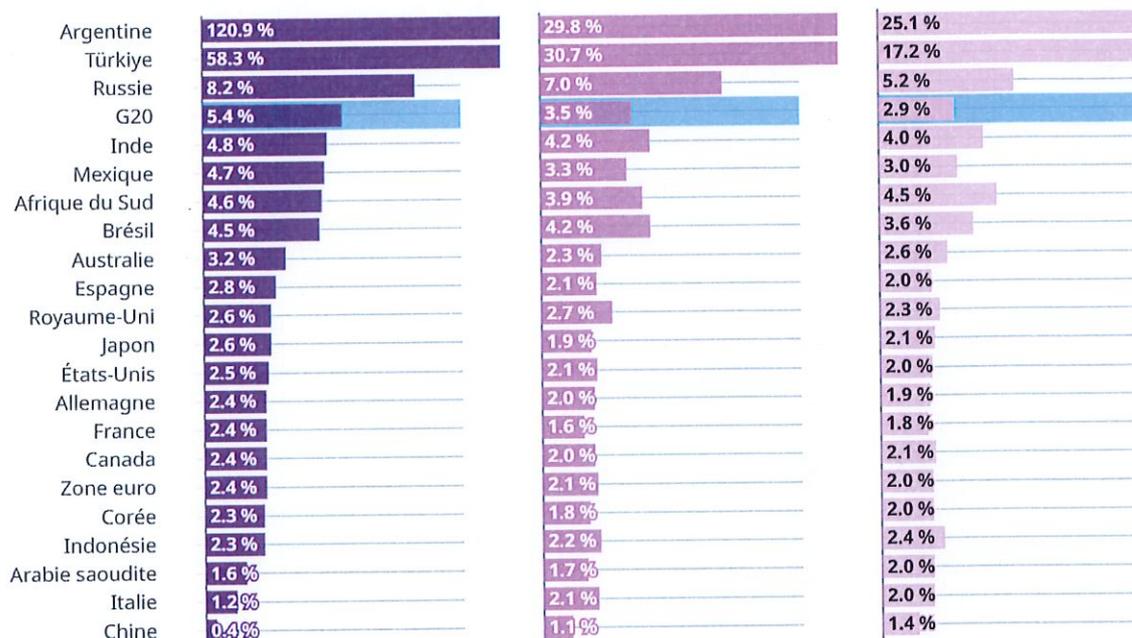
Les projections d'inflation seraient de **1.6 % en 2025 en France** et **1.8 % en 2026**.

Projections d'inflation globale pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %

Économies du G20

Pays de l'OCDE



Note : Ce tableau montre l'indice harmonisé des prix à la consommation pour la zone euro, chacun de ses États membres et le Royaume-Uni, et l'indice national des prix à la consommation pour l'ensemble des autres pays.

Source : [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024](#).

⇒ Prévision de politique monétaire

Plus que jamais, les perspectives sont incertaines et conditionnées par la tournure que prendront la géopolitique et la politique économique américaines avec l'investiture de Donald Trump, mais aussi par la situation politique de la France et les mesures budgétaires à venir. La BCE, avec une inflation conforme à l'objectif et sans récession en vue, poursuivrait un assouplissement modéré via ses taux directeurs. Après ses quatre réductions de 25 pnb en 2024, la BCE baisserait ses taux directeurs de 25 pnb aux réunions de janvier, mars et avril, puis maintiendrait son taux de dépôt à 2,25 % soit très légèrement sous l'estimation du taux neutre (2,50 %).

⇒ Les pénuries de main d'œuvre et de compétences restent très prononcées

Au cours de la dernière décennie, les taux d'emplois vacants ont presque doublé, avec des hausses particulièrement marquées dans des secteurs comme la santé et les technologies de l'information et de la communication. Le vieillissement de la population exacerbe ces pénuries et devrait s'accroître dans les décennies à venir. La persistance des pénuries de main-d'œuvre peut gêner la croissance économique et empêcher d'exploiter le plein potentiel de la double transition numérique et écologique. Pour y remédier, les secteurs public et privé devront investir dans le perfectionnement et la reconversion, et il faudra réformer les systèmes d'enseignement et d'apprentissage tout au long de la vie de façon à ce que la main-d'œuvre, avec ses compétences, puisse répondre aux besoins nouveaux.

⇒ De grandes incertitudes subsistent

Les fortes tensions géopolitiques risquent d'entraîner des perturbations sur les marchés de l'énergie et dans les chaînes d'approvisionnement, provoquant potentiellement une hausse de l'inflation et un ralentissement de l'activité économique. Plus généralement, ces tensions ont perturbé les échanges dans les économies avancées comme dans les économies émergentes, accentuant l'incertitude quant à l'évolution future du commerce mondial. Un

environnement commercial plus protectionniste et plus fragmenté, avec des politiques de repli sur soi, aurait des répercussions négatives sur la concurrence, ferait monter les prix et nuirait à la productivité et à la croissance, pesant également sur le potentiel de rattrapage des économies de marché émergentes.

b. Contexte national (source Ministère de l'économie et des finances – Direction générale du Trésor)

⇒ **Les prévisions annoncées de croissance en 2025 sont de + 0.9 % et d'inflation à 1.6 %**
 Les données du Trésor public tablent sur une croissance plus solide que les prévisions de l'OCDE, en misant sur la baisse de l'inflation en dessous des 2 % soit 1.8 % en moyenne annuelle. L'activité en 2025 serait majoritairement portée par l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains passés et présents de pouvoir d'achat.

⇒ **Le solde public se creuse et dépasse le seuil des - 6 % du PIB**
 Prévu lors de la LF2024 à - 4.4 % du PIB en 2024, le solde public sera de - 6.1 % en 2024 avec un objectif à - 5 % en 2025.

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2023	2024	2025
État	-5,5	-5,2	-4,3
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,2	-0,2
Administrations publiques locales	-0,4	-0,7	-0,7
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,0	0,2
Solde public	-5,5	-6,1	-5,0

⇒ **La dette publique et les dépenses publiques au-delà des prévisions de la loi de finances 2024**
 Initialement prévue à 109.7 % du PIB dans la LF2024, la dette publique sera de 112.9 % en 2024, avec une prévision à **114.7 % en 2025**.
 Les dépenses publiques estimées à 55 % du PIB en 2024 seront finalement de 56.8 % avec une prévision à 56.4 % en 2025.

Tableau 3 : Chiffres-clés			
En % du PIB, sauf mention contraire	2023	2024	2025
Dette publique totale	109,9	112,9	114,7
Dette publique hors soutien à la zone euro	107,7	110,8	112,7
Dépense publique hors crédits d'impôt	56,4	56,8	56,4
Progression en valeur (%)	3,8	4,2	2,2
Progression en volume (%)	-1,0	2,1	0,4
Prélèvements obligatoires (y compris UE)	43,2	42,8	43,6

PARTIE 2 – Les principales mesures du PLF 2025 pour les collectivités locales

Le budget de l'État pour 2025 marque une avancée vers la réduction du déficit public, lequel a atteint 6,1 % du PIB en 2024, contre 5,5 % en 2023.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, approuvé par le Parlement en février, prévoit de ramener **le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025**.

Les mesures incluent des coupes dans les budgets de certains ministères, de nouvelles taxes pour les plus fortunés et les grandes entreprises, ainsi qu'un effort d'économies de 2,2 milliards d'euros pour les collectivités, contre 5 milliards d'euros initialement prévus par le gouvernement de Michel Barnier.

Mesures principales concernant les collectivités :

→ **Plus de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ; moins de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** (*Subventions versée par l'Etat qui permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes*) : l'augmentation de l'enveloppe de la DGF de 150 millions d'euros, en en prélevant tout autant sur la DSIL

→ **FCTVA** : le taux reste finalement inchangé

→ **Le fonds vert** destiné à soutenir le financement du plan de transition écologique dans les territoires a été réduit (AP en baisse de 0.2 Mds€ mais CP inchangés). Cette réduction est toutefois moins importante que celle proposée dans la version d'octobre du PLF 2025.

→ Possibilité de moduler de **4,5 % à 5 % pendant 3 ans** le plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou leur réduire le taux.

→ Transfert aux Régions d'un **versement mobilité (VM) de 0,15 %** ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.

→ **Report de la suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)** (article 62). Prévue pour 2027, la suppression définitive de la CVAE est reportée. Les taux d'imposition seront abaissés progressivement à compter de 2026. La CVAE sera totalement supprimée en 2030.

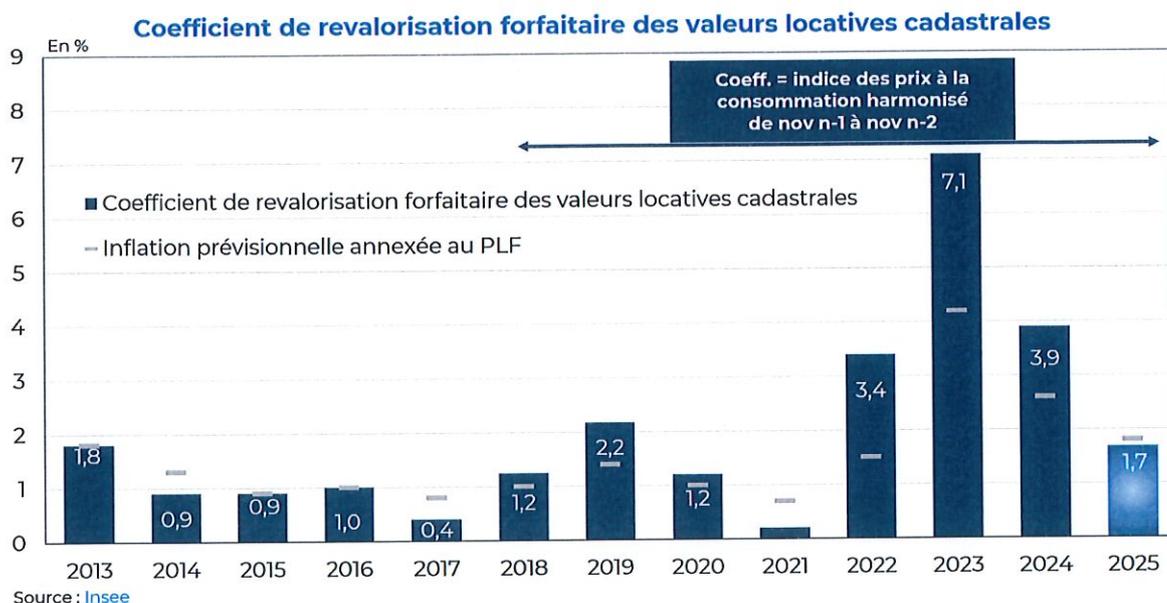
Mesures principales concernant les fonctionnaires :

→ L'amendement sénatorial proposant d'étendre le délai de carence des fonctionnaires de 1 jour à 3 jours en cas d'arrêt maladie a été complètement écarté.

→ Par contre, les **indemnités journalières** versées atteindront désormais le niveau de **90 %** et non plus 100 % comme actuellement.

Autres mesures impactant la préparation budgétaire 2025 :

→ **Revalorisation** des valeurs locatives cadastrales : s'établit à + 1,7 % en 2025



→ **Le décret sur la hausse du taux de cotisation à la CNRACL** a été publié au Journal Officiel le **31 janvier 2025**. Il acte une mesure qui va fortement impacter les projections budgétaires des 4 prochaines années : **l'augmentation de 3 points par an du taux de cotisation** d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux **fonctionnaires territoriaux et hospitaliers**. Le taux de cotisation actuel de **31,65 %** va atteindre en part patronale **43,65 %** à l'horizon **2028**.

→ **Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement** : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité. La hausse 2025 de la valeur forfaitaire s'élève à + 1,72 %

Pour information : La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3^{ème} trimestre de l'année n-1.

Au T3 2024 l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023. En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1 054 € en Île-de-France et 930 € ailleurs.

PARTIE 2 –

LE BILAN DE L'EXERCICE

2024 (PREVISIONNEL)

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter les principales prévisions financières du budget 2025 mais tout en tenant compte des opérations réalisées sur l'exercice passé.

Je vous propose donc d'examiner les grandes lignes des réalisations budgétaires de l'exercice 2024 avant de vous faire part des nouveaux projets pour l'année 2025 en cours.

Les données 2024 restent des prévisions d'exécution lors de la préparation du ROB, des variations marginales peuvent encore intervenir.

2.1 L'évolution des dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'équipement de 2024 se sont élevées à 2 522 727 € auxquels s'ajoutent 616 893 € de restes à réaliser 2024 reportés sur le budget 2025.

Les principales opérations sont les suivantes :

OPERATIONS	REALISE 2024	RAR 2024	TOTAL
REFECTION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	681 412	113 958	795 370
GROS TRAVAUX VOIRIE URBAINE ET PLUVIAL	414 305	204 646	618 951
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	377 860	17 070	394 930
AMENAGEMENT BATIMENTS DIVERS	219 417	1 496	220 914
ACQ. IMMEUBLES ET TERRAINS POUR VOIRIE	217 583		217 583
TRAVAUX D'EQUIPEMENT URBAIN ET RURAL	46 374	46 713	93 087
TVX REFECTION EGLISE MISERICORDE	5 294	87 066	92 360
REHABILITATION DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE	63 916	7 242	71 158
TVX AMENAGT STADES ET TERRAINS ANNEXES	30 255	40 811	71 067
ACQ. DE VEHICULES ET MATERIEL D'EQUIPT.	21 537	46 652	68 189
ACQ. MOBILIER MATERIEL ET TOILES MUSEE PETIET	61 615		61 615
ACQ. MOBILIERS ET MATERIELS HOTEL DE VILLE	55 456		55 456
TRAVAUX AMENAGEMENT MUSEE	53 268		53 268
INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION	41 820		41 820
TVX ET ACQ. MATERIEL POUR PISCINE	39 668		39 668
ETUDES CREATION D'UNE HALLE DE PADELS	35 143		35 143
AMENAGEMET ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT	22 062	6 013	28 075
GROS TRAVAUX CHEMINS RURAUX	2 241	16 176	18 417
TRAVAUX EN REGIE	10 455	7 609	18 064
TVX GYMNASE L'OLYMPIE	15 943		15 943
AMENAGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE	2 748	12 197	14 945
ACQ. MATERIEL ET MOBILIER SERVICE CULTUREL	7 918	4 722	12 640
TRAVAUX ROUTE DE PIEUSSE	12 036		12 036
ACQ. MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE	9 066		9 066
TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE	6 532	1 635	8 167
ACQ. MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTS	8 058		8 058
ACQ MOBILIER, MATERIEL ET TRX « MUSEE PETIET »	7 725		7 725
ACQ. EQUIPEMENT DIVERS	7 656		7 656
TVX AMENAGT DANS LES ECOLES	7 444		7 444
ACQ. MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	6 167		6 167
TVX REFECTION EGLISE ASSOMPTION	5 776		5 776
TRAVAUX CENTRE BOURG	5 228		5 228
TVX REFECTION EGLISE SAINT MARTIN	5 136		5 136
TVX AMENAGT HOTEL DE VILLE ET CTRE ADMINISTRATIF	2 037	2 886	4 923
RENOVATION DU PARC D'HORODATEURS	3 990		3 990
TVX RENOVATION GYMNASE L. TREMESAYGUES	3 021		3 021

OPERATIONS	REALISE 2024	RAR 2024	TOTAL
ACQ. DE MATERIEL ET OUTILLAGE	2 910		2 910
AMENAG SQUARES ET JARDINS D'ENFANTS	1 915		1 915
RENOVATION DES HALLES	1 739		1 739
Total général	2 522 727	616 893	3 139 620

2.2 Le financement des dépenses 2024

Le financement de ces dépenses d'équipement a été réalisé :

- par autofinancement, sans augmentation de la fiscalité
- par l'obtention de financements extérieurs pour la majorité des investissements réalisés, sous forme de subvention d'investissement (y compris les restes à réaliser) :

SUBVENTIONS PERCUES OU NOTIFIEES (RAR) PAR OPERATIONS (en €)	REALISE 2024	RAR 2024	TOTAL GENERAL
DOTATION AMENDE DE POLICE SUR TITRES SECURISES	128 465		128 465
SUBVENTION REGION AMENAGEMENT ESPLANADE DES MARRONNIERS	59 090		59 090
SUBV REGION CENTRE ANCIENS 2EME		58 586	58 586
SUBVENTION CD 11- INONDATIONS		52 741	52 741
SUBVENTION DEPARTEMENT CD11- TIVOLI -ACOMPTE	41 166		41 166
SUBVENTION DRAC TRAVAUX 1ERE PHASE EGLISE MISERICORDE		40 000	40 000
SUBVENTION PASSAGE TIVOLI DSIL 2022 ACOMPTE	38 400		38 400
SUBVENTION REGION TEMPETE GLORAI		35 918	35 918
SUBVENTION AG NATIONALE DU SPORT- GYMNASSE TREMESAYGUES	31 083		31 083
SUBVENTION GYMNASSE TREMESAYGUES	17 480	13 400	30 880
SUBVENTION CD 11 - AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE CENTRE ANCIEN DE LIMOUX		28 423	28 423
SUBVENTION FEDER - AMÉNAGEMENT ESPLANADE MARRONNIERS		25 650	25 650
SUBVENTION MICROFOLIE - PART INVESTISSEMENT	25 296		25 296
SUBVENTION FEDER PIETONNISATION RUE ST VICTOR	21 063		21 063
SUBVENTION 2 RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE EMPAUTE		20 000	20 000
SUBVENTION EFFACEMENT BT RUE EMPAUTE		9 484	9 484
SUBVENTION DRAC ETUDES RESTAURATION EGLISE	6 544		6 544
SUBVENTION EP FABRE EGANTINE		6 128	6 128
SUBVENTION ETAT EXTENSION CAMERAS	6 000		6 000
SUBVENTION ACHAT BROYEUR	5 457		5 457
SUBVENTION REGION ACQUISITION EQUIPEMENTS DE SECURITÉ POLICE MUNICIPALE		2 950	2 950
SUBVENTION CD 11- AMÉNAGEMENT PASSAGE COUVERT TIVOLI/PETIET		834	834
SUBVENTION FIPD CAMERAS PIETONS		600	600
Total général	380 043	294 714	674 758

Les subventions par financeur sont les suivantes :

SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (en €)	REALISE 2024	RAR 2024	TOTAL GENERAL
AGENCE NATIONALE DU SPORT ANS	31 083		31 083
CD 11	46 623	81 998	128 621
DRAC	6 544		6 544
ETAT	219 224	14 000	233 224
REGION	76 569	163 105	239 674
SYNDICAT AUDOIS D'ENERGIE		35 612	35 612
Total général	380 043	294 714	674 758

En comblant le besoin de financement par la contraction d'un emprunt de 875 000 €, le capital restant dû des emprunts s'établit à 9 253 177 € en fin d'exercice 2024.

2.3 Les dépenses réelles de fonctionnement 2024

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement de 2024 s'élève à 14 775 416 € et se décomposent par chapitre de la façon suivante :

Chapitres	Libellés	CA 2023	CFU 2024
011	Charges à caractère général	4 993 033	4 552 420
	<i>dont 60611-Eau et assainissement</i>	<i>189 696</i>	<i>141 344</i>
	<i>dont 60612-Electricité</i>	<i>776 794</i>	<i>537 321</i>
	<i>dont 60618-Gaz</i>	<i>507 776</i>	<i>421 167</i>
012	Charges de personnel	7 990 676	8 311 646
65	Autres charges de gestion courante	1 168 350	1 280 105
66	Charges financières	212 777	202 667
67	Charges spécifiques	11 630	10 479
68	Dotations aux provisions		5 119
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 031 645	412 979
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 408 111	14 775 416

En 2024, les dépenses énergétiques diminuent de 25 % par rapport à 2023 où elles ont atteint un pic, mais elles restent encore à un niveau élevé puisqu'elles représentaient 783 595 € en 2022 contre encore 958 488 € en 2024.

Les autres dépenses de fonctionnement ont été contenues pour une baisse globale du chapitre 011 de 440 613€ entre 2023 et 2024.

2024 a été marqué également par une hausse des charges de personnel de 4 % due à l'effet année pleine des revalorisations du point d'indice décidées par le Gouvernement **malgré un baisse des effectifs et de l'absentéisme.**

2.4 Les recettes réelles de fonctionnement 2024

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement de 2024 s'élève quant à elle à 15 972 308 € (hors résultat antérieur de 2 503 668 €) et se décomposent par chapitre de la façon suivante :

Chapitres	Libellés	CA 2023	CFU 2024
70	Produits des services du domaine	639 807	721 176
73	Impôts et taxes	2 410 116	2 406 364
731	Fiscalité locale	7 489 473	7 739 044
74	Dotations et participations	3 756 784	4 027 937
75	Autres produits de gestion courante	110 811	127 421
76	Produits financiers	222	242
77	Produits spécifiques	616 365	3 501
013	Atténuations de charges	195 253	167 891
<i>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</i>		15 218 831	15 193 576
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		778 732
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 218 831	15 972 308

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2024 restent peu dynamiques malgré des hausses des produits des services du domaine (+13 %), du chapitre dotations (+7 %) et dans une moindre mesure le produit de la fiscalité qui évolue de 3 % (avec une revalorisation des bases de 3,9 % en 2024).

Le chapitre 042, « Opérations d'ordre de transfert entre sections », retrace une opération technique et neutre budgétairement qui traite de la régularisation des amortissements des subventions d'équipements transférables.

2.5 Le résultat attendu (prévisionnel)

Dans ce contexte, de limitation des dépenses et d'augmentation des recettes (sans augmentation de pression fiscale), le résultat du Budget Principal, dans l'attente du Compte Financier Unique (CFU) définitif, devrait être le suivant :

CA 2024	
En section de fonctionnement :	
Total Dépenses de fonctionnement 2024 :	14 775 416
Total Recettes de fonctionnement 2024 :	15 972 308
En section d'investissement :	
Total Dépenses d'Investissements 2024 :	5 311 026
Total Recettes d'Investissements 2024 :	4 118 257
RESULTAT DE CLOTURE 2024 (HORS RAR)	3 414 160
RESULTAT DE CLOTURE 2024 (AVEC RAR)	3 091 981

2.6 Les épargnes de la collectivité

	CA 2023	CFU 2024
RRF (HORS 76-77)	14 602 244	15 189 833
DRF (HORS 66-67)	14 152 058	14 144 171
EPARGNE DE GESTION	450 186	1 045 662
INTERETS DE LA DETTE	212 777	202 667
EPARGNE BRUTE	237 408	842 995
REMBOURSEMENT CAPITAL	748 907	809 567
EPARGNE NETTE	- 511 499*	33 428

* en 2023, l'épargne nette intégrait 600 000 € de cession foncière (déduits dans le solde 2023 ci-dessus).

Ainsi en 2024, l'épargne nette enregistre une augmentation significative de 544 927 €, passant de -511 499 € à 33 428 €.

L'épargne nette en 2024 évolue favorablement en raison de dépenses de fonctionnement contenues en baisse de - 0,01 % alors que les recettes de fonctionnement ont évolué de 4 %.

Parmi les faits marquants ayant contribué à ce rétablissement :

- Baisse sensible des cours de l'énergie
- Investissement massif dans les économies d'énergie de l'éclairage public
- Mesures générales d'économies qui ont conduit à une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,9 %

2.7 – Le budget Annexe « production d'eau potable »

Les principales dépenses de ce budget sont constituées par les achats d'eau auprès d'Alet et les remboursements des annuités d'emprunts ayant concourus aux investissements passés.

Les principales recettes de ce budget sont constituées par la surtaxe appliquées aux usagers et à la redevance d'usage des installations acquittée par le fermier.

Les prévisions de résultats d'exécution sont les suivants :

BUDGET EAU	CFU 2024
<u>En section de fonctionnement :</u>	
Total Dépenses de fonctionnement 2024 :	172 604
Total Recettes de fonctionnement 2024 :	464 443
<u>En section d'investissement :</u>	
Total Dépenses d'Investissements 2024 :	89 288
Total Recettes d'Investissements 2024 :	435 351
RESULTAT CUMULE 2024	637 903

La commune a décidé de transférer la compétence « Eau » au SIVOM des Eaux du Limouxin le 1^{er} janvier 2025 en prévision du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Ce budget sera donc clôturé en 2025.

2.8 – Le budget Annexe « Padel »

Ce budget annexe concerne la construction et l'exploitation du complexe de Padel.

Les principales dépenses de ce budget sont constituées par les charges d'exploitation et les remboursements des annuités d'emprunts ayant concourus à l'investissement.

Pendant la phase de travaux, ce budget ne retrace en 2024 que l'ouverture et l'encaissement de recettes de fonctionnement, la ville verse une subvention d'équilibre.

Les prévisions de résultats d'exécution sont les suivants :

PADEL	CFU 2024
<u>En section de fonctionnement :</u>	
Total Dépenses de fonctionnement 2024 :	-
Total Recettes de fonctionnement 2024 :	-
<u>En section d'investissement :</u>	
Total Dépenses d'Investissements 2024 :	
Total Recettes d'Investissements 2024 :	1 100 000
RESULTAT CUMULE 2024	1 100 000

Les restes à réaliser 2024 en dépenses concernent la construction du complexe.

Ils s'élèvent à 863 052,11 € et seront financés par le résultat reporté 2024.

PARTIE 3 -

LE CONTRAT DE VILLE

1. PRÉAMBULE

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » qui doit être signé avant le 31 Mars 2024 a pour objet de soutenir le quartier prioritaire de la ville en proposant des actions spécifiques répondant aux enjeux suivant :

- Le plein emploi pour les habitants ;
- La transition écologique et énergétique ;
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et l'éducation ;
- La tranquillité et la sécurité publique.

Ces actions doivent venir renforcer les actions de droit commun existantes afin de soutenir de manière plus importante les habitants résidants dans les QPV.

1.1. QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par les collectivités territoriales et l'Etat et s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les autres quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La ville de LIMOUX, la Communauté de Communes de Limouxin, l'Etat, ainsi que les autres partenaires signataires mettent en œuvre la Politique de la Ville à travers le Contrat de Ville élaboré pour la période 2015-2020.

Le Contrat de Ville a ensuite été prorogé à deux reprises jusqu'en 2023, le temps d'évaluer ces documents-cadre et de définir une nouvelle génération pour 2024.

Les orientations stratégiques constituent des objectifs de l'action publique, celle-ci étant portée conjointement par les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les associations et les habitants. Ces acteurs concourent de façon complémentaire à l'atteinte de ces objectifs par leur déclinaison opérationnelle annuelle.

Chaque année, un appel à projets est co-construit pour l'utilisation des crédits spécifiques de la Politique de la Ville. Il vise à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs identifiés dans le Contrat sur les politiques de droit commun.

1.2. LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LIMOUX – QUARTIER AUDE

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit un périmètre, le **quartier prioritaire**, qui se compose d'un **quartier réglementaire**, identifié « rue par rue » (voir carte page 4) et d'un **quartier vécu** qui correspond aux équipements utilisés par les habitants du quartier prioritaire.

LE QUARTIER AUDE – Quartier réglementaire



2. LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER AUDE DE LIMOUX

Les projets déposés pour l'année 2024 doivent s'inscrire dans les quatre grandes thématiques autour desquelles devra s'articuler le nouveau contrat de ville :

- Le plein emploi pour les habitants ;
- La transition écologique et énergétique ;
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et l'éducation ;
- La tranquillité et la sécurité publique.

La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes seront des objectifs transversaux du Contrat de ville 2024-2030 et à ce titre les projets y répondant pourront être éligibles.

Rappel : le contrat de Ville permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Etat (A.N.C.T., D.R.A.C.), de la Région Occitanie, du Département de l'Aude, de la C.A.F de l'Aude, de la Communauté de communes du Limouxin et de la Commune de Limoux, pour la réalisation d'un **programme d'actions annuel d'un montant global d'environ 500 000 €** (crédits de fonctionnement), dont 60 000 € à la charge de la Commune.

➤ **Le « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »**

Avec l'appui des services de l'Etat, de la Région et des chambres consulaires, les actions du Contrat de ville de Limoux devront être des leviers complémentaires au droit commun des politiques publiques de l'emploi et du développement économique menées à l'échelle de la Haute Vallée de l'Aude et du Limouxin :

- **Accueil de nouvelles activités et de nouvelles entreprises dans le Parc Régional d'Activités Economiques (O.Z.E. Charles Cros) de Limoux/Pieusse**, Cette zone d'activités de 12 hectares aménagée à l'entrée nord de Limoux et les services qui y sont implantés pour accompagner la création d'entreprises : pépinière ERECO, G.A.L. de la Haute Vallée de l'Aude, siège d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (P.T.C.E.), équipement en haut débit numérique... ont vocation à soutenir le développement de l'emploi, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de l'écoconstruction ;

- **Renforcement des fonctions économiques du centre-ville de Limoux** : activités commerciales, et artisanales, activités de service et touristiques, avec le soutien de la Région dans le cadre d'une convention « bourg centre » et le soutien de l'Etat dans le cadre d'une convention « Petites villes de demain » et d'une Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) ;

- **Renforcement par la Région de l'offre en formation professionnelle** dans des domaines porteurs en création d'emplois (viticulture, artisanat de bouche, écoconstruction, tourisme...) par des organismes bien implantés dans le territoire (C.F.P.M., Batipole, lycées...).

La construction en cours du Pôle culturel intercommunal de la Tuilerie va être une opportunité pour amener des personnes en recherche d'emploi vers les métiers du bâtiment. Un groupe de travail spécifique du S.P.E.P. a été constitué par l'Etat pour préparer une action efficace dans ce domaine : repérage des personnes en amont, organisation des parcours d'insertion et de formation préalable.... Ce travail complète l'action menée par les services de l'emploi et de l'action économique pour sensibiliser les entreprises du Limouxin à l'application des clauses de « mieux-disant social » dans les marchés publics de travaux. Ce groupe de travail évalue aussi les possibilités de développement d'activités annexes liées au Pôle culturel.

➤ **Le « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »**

La Commune de Limoux, la Communauté de communes du Limouxin, l'Etat et les organismes bailleurs ont signé en 2016 des conventions permettant d'affecter les économies induites par des abattements fiscaux (TFPB) consentis aux organismes à **des actions pluriannuelles d'amélioration du cadre de vie et de la gestion des espaces collectifs** dans le quartier Saint Antoine et dans les résidences locatives sociales du centre-ville. Ces actions ont été définies avec la participation des locataires et de leurs associations.

Une nouvelle contractualisation sera mise en œuvre à travers le prochain contrat de ville 2024 – 2030.

Dans le domaine de l'habitat, la collectivité envisage à la fois **le renforcement et l'amélioration qualitative de l'offre en logements locatifs sociaux** : création récente d'une résidence pour les seniors en centre-ville par Marcou Habitat, réhabilitation de l'immeuble Malcousinat par ALOGEA, création en cours de trois unités de nouveaux logements locatifs par les bailleurs sociaux dans le centre ancien, rénovation des résidences Alcantara et de la Blanquerie par Habitat Audois, et **le soutien de la rénovation privée** avec l'appui de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

La Communauté de communes du Limouxin est un partenaire actif du nouveau Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) « Mon coach éco-logis » mis en œuvre par le Département et par l'Anah sur la période mars 2022 / décembre 2024 pour améliorer la qualité énergétique des logements

occupés par des propriétaires occupants modestes et très modestes, notamment dans les secteurs anciens du quartier prioritaire. A Limoux, 125 logements ont bénéficié des aides à la rénovation énergétique dans le cadre du P.I.G. précédent mis en œuvre sur la période 2018 /2021.

La Communauté de communes du Limouxin, en partenariat avec la Commune de Limoux, l'Anah et l'Etat lance fin 2022 l'étude pré-opérationnelle d'une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de Renouvellement Urbain dont les objectifs seront notamment de lutter contre l'habitat dégradé et parfois indigne du centre ancien et de réduire la vacance dans le parc privé. Les dispositions fiscales liées à la mise en place de l'O.R.T. renforcent l'attractivité du centre ancien, partie du quartier prioritaire, pour des investisseurs souhaitant créer des logements locatifs en résidence principale à loyer modéré. Cette active politique de l'habitat accompagnée d'une action forte de mise en valeur des façades et de réaménagement des espaces publics vise au renforcement de l'attractivité résidentielle et à l'amélioration de la mixité sociale dans le centre ancien.

Dans le quartier Saint Antoine, l'organisme bailleur **ALOGEA a achevé en 2019 un important programme de rénovation énergétique, de requalification et de mise aux normes des 97 logements locatifs** qu'il y possède. Les travaux démarrés au printemps 2017 ont représenté une dépense de près de 4 M€. La Commune accompagne ces travaux de rénovation du bâti par la requalification des espaces collectifs dans une logique de Gestion Urbaine de Proximité. Le préalable est l'aboutissement des transferts fonciers entre ALOGEA et la Commune (en cours).

Pour renforcer leurs moyens d'action et pour revitaliser la fonction résidentielle du centre ancien, secteur du quartier prioritaire Aude, la Commune de Limoux et la Communauté de communes du Limouxin ont signé en août 2021 avec l'Etat **une convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain »** incluant **une Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.)** en partenariat avec les chambres consulaires, les organismes bailleurs, l'Etablissement Public Foncier régional....

Dans le domaine de la mobilité, la Communauté de communes du Limouxin avait initié en 2018, avec le soutien de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département, une Maison de la mobilité inclusive à Limoux proposant un accompagnement individualisé aux personnes en difficulté de mobilité vers les lieux d'emploi ou de formation (par exemple par la mise à disposition de deux-roues...) ; projet inachevé par la défaillance de l'opérateur.

La problématique de la mobilité à l'échelle du Limouxin reste une priorité de la politique de développement du territoire, avec la perspective de créer une plate-forme multimodale à la gare. **Les actions contribuant au développement des mobilités douces seront les bienvenues dans la programmation 2024 du Contrat de ville.**

➤ La « COHESION SOCIALE »

La Réussite éducative et scolaire sera à nouveau, en 2024, l'un des « fils rouges » du Contrat de ville car elle est le socle du pacte républicain et de la cohésion sociale.

La réussite scolaire reste le meilleur moyen de préparer les jeunes à leur vie professionnelle et citoyenne et de faire fonctionner l'ascenseur social.

Dans ce domaine, l'enjeu du Contrat de ville est double :

- Promouvoir auprès des jeunes les valeurs de la République (laïcité, citoyenneté, égalité, non-discrimination) ;
- Prévenir le décrochage scolaire, accompagner les enfants vers l'autonomie.

L'un des moyens de la réussite éducative est l'amélioration du lien parents/école et le renforcement des actions de soutien à la parentalité.

Les collectivités ont souhaité répondre aux attentes exprimées par les jeunes de Limoux et du Limouxin lors des Assises de la Jeunesse de 2015 en créant un Fonds d'aide à l'initiative des jeunes (CAP Jeunes Limouxin) qui est devenu pleinement opérationnel en 2017. Ce fonds complète les dispositifs de droit commun de l'Etat, du Département, de la CAF et de la MSA pour permettre aux jeunes de 16 à 30 ans de lever les obstacles financiers à leur insertion sociale et professionnelle, à leur créativité et leur engagement citoyen.

Les financeurs du Contrat de ville seront également attentifs à soutenir des actions mobilisant des jeunes en service civique résidant dans le quartier prioritaire.

Le développement des projets émergents des nouvelles Assises de la Jeunesse organisées à l'automne 2022 sur le thème « Inventer les projets de demain » sera également intégré dans la programmation 2024 du Contrat de ville.

Un autre enjeu du Contrat de ville de Limoux est **l'accès de tous à des pratiques culturelles partagées qui cimentent la cohésion sociale**. C'est l'objet du volet urbain de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (C.G.E.A.C.) associant l'Etat (DRAC, Education nationale, A.R.S.), le Département de l'Aude, le Pôle d'Equilibre Territorial Rural de la vallée de l'Aude, la Communauté de communes du Limouxin et la Commune de Limoux, avec l'objectif de soutenir les pratiques culturelles des jeunes, dans un objectif de mixité des publics, urbains et ruraux.

La signature d'une nouvelle convention à l'échelle du P.E.T.R. sur les enjeux de l'Education Artistique et Culturelle est espérée pour la période 2023 / 2026 pour mobiliser les financements de la DRAC Occitanie sur les projets d'éducation artistique et culturelle proposés dans le cadre du Contrat de ville.

La question de la prévention des radicalisations, importante pour la cohésion sociale et la tranquillité publique, est désormais traitée à l'échelle de la Commune de Limoux dans le cadre d'une commission spécifique du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), initiatrice d'un plan d'actions pour 2020 / 2023 qui sera prolongé à partir de 2024.

➤ La « **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE** »

Nouvel axe stratégique des contrats de villes 2024 – 2030, les projets et actions prenant en compte les enjeux relatifs à la transition écologique et énergétique feront l'objet d'une attention particulière de la part des membres du comité de pilotage.

Les projets pourront porter à la fois sur des actions pédagogiques, de communication, et d'accompagnement au développement de projets.

➤ **LES PROJECTIONS DU CONTRAT DE VILLE DE LIMOUX**

La Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine n° 2014 – 173 du 21 Février 2014 prévoyait une évaluation « à mi-parcours » puis une évaluation finale des contrats de ville. Cette évaluation finale a été réalisée au printemps 2022.

Cette évaluation retient dans ses conclusions 7 orientations stratégiques pour permettre au Contrat de ville de mieux répondre aux besoins de la population du quartier prioritaire :

La santé : La population du quartier prioritaire est grandissante et accueille majoritairement des personnes de plus de 60 ans.

Il est essentiel d'anticiper les évolutions de ce quartier et de porter une attention toute particulière aux seniors.

Appréhender un nouveau public revient à questionner ses besoins (en santé, en services de proximité, en loisirs, etc.), les conséquences du vieillissement (dépendance, isolement social, mobilité, fracture numérique, niveau et conditions de vie), les modes de communication adéquats pour transmettre l'information de l'existant (un rapport au numérique moins évident que pour les plus jeunes).

Plus globalement, il semble nécessaire que le contrat de ville concoure au développer d'actions qui assurent et favorisent le respect du droit le plus fondamental : celui de l'accès au soin et à la santé.

La mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la vallée de l'Aude pourrait faire l'objet d'un travail particulier avec le Contrat de ville pour coordonner les actions santé du CLS et accorder une place plus importante à cette problématique dans le futur Contrat de ville.

Le lien social : le contrat de ville a répondu au besoin de lien social avec la création d'un espace de vie social agréé par la CAF de l'Aude. Des projets favorisant le lien social et la participation des habitants auraient pu voir le jour dans le quartier Saint-Antoine mais n'ont pas pu être menés à bien. Il serait donc utile de soutenir des projets qui favorisent le renforcement et le développement du lien social. Concernant plus précisément Saint-Antoine, il existe une dynamique qui mérite d'être renforcée et mise en cohérence (dialogue entre la ville et les partenaires du contrat de ville autour d'une démarche de médiation auprès des habitants).

L'enjeu spécifique dans le quartier Saint Antoine : si le quartier Saint-Antoine a bénéficié de nombreux programmes (réhabilitation, rénovation énergétique, création d'une aide de jeux, d'une halle des sports), il convient de poursuivre ce projet en aménageant l'espace public (mobiliers urbains, piste cyclable, etc.) pour améliorer l'image du quartier, le rendre plus attractif et le connecter davantage à la ville en favorisant le lien social au cœur du quartier.

L'éducation : renforcer et développer les actions qui favorisent l'ouverture des jeunes, tant en termes d'ambition (élargir leur champ de possibles) qu'en termes de mobilité (élargir ses perspectives de travail en élargissant sa capacité à sortir du QPV et/ou de Limoux). L'échec de certaines actions menées prouve tout le chemin qu'il reste à parcourir. **L'articulation avec l'Education Nationale sur la problématique du décrochage scolaire doit se poursuivre pour apporter une réponse adaptée aux besoins.**

Le soutien à la parentalité : la famille est le premier lieu de construction et de transmission des repères de l'enfant, il est donc fondamental de soutenir les parents. Il semble nécessaire de renforcer les actions de soutien à la parentalité (amélioration du bien-être des parents donc des enfants, réassurer les parents dans leurs compétences et rôle de parents, améliorer les relations parents-enfants). L'Education Nationale a constaté que les parents se posent parfois comme un frein à la mobilité de leurs enfants dans leur parcours de formation (anxiété à laisser partir leur enfant, anticipation des freins matériels et financiers). **Les actions de soutien à la parentalité ne doivent donc pas seulement concerner la petite-enfance et l'enfance, mais soutenir aussi les parents dans cette nécessaire autonomisation de leur jeune et être articulées entre les porteurs de projets éducatifs et l'Education Nationale.**

L'accès aux droits : La commune de LIMOUX, en ouvrant l'espace Colette LAGOUTTE, au sein même du quartier prioritaire, s'est engagée dans l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives et dans la lutte contre l'isolement des personnes fragiles.

Toujours à l'initiative de la ville de LIMOUX, une maison de Justice et du droit, en cours de réalisation, doit également ouvrir ses portes en 2024 dans le QPV.

Il serait sans doute judicieux d'en élargir le spectre.

Le vieillissement de la population doit être l'un des filtres de lecture stratégiques du renforcement de cet axe du pilier de cohésion sociale.

La culture : elle a largement été valorisée par le contrat de ville qui a contribué à favoriser l'accès des habitants à la culture, Cependant l'accès à la lecture reste le parent pauvre de cette politique culturelle. Limoux a signé un contrat territorial de lecture, dans le cadre duquel l'accès à la lecture avait été pensé par anticipation de la création d'une médiathèque dans le futur pôle culturel. Ce projet étant abandonné, le volet du futur contrat de ville devra repenser cet objectif stratégique de favoriser l'accès des habitants du quartier, et notamment des plus jeunes, à la lecture.

➤ BILAN 2024

Sur le Contrat de ville 2024, **34 actions ont été mises en place, dont 6 menées par la ville.**

. Financement total par l'ensemble des financeurs (Etat, Région, Département de l'Aude, Communauté de communes du Limouxin, Ville de Limoux, CAF) : **327 889 €.**

. Détail des financements versés par la commune :

- **32 550 € ont été engagés sur du crédit politique de la ville**
- **59 434 € ont été engagés sur du crédit de Droit commun**

PARTIE 4 –

LES ORIENTATIONS 2025

DU BUDGET PRINCIPAL

DE LA COMMUNE

L'exercice de prospective budgétaire est complexe depuis plusieurs années en raison de l'incertitude liée à l'évolution rapide de la situation nationale et internationale.

Pour 2025, cette complexité est accentuée par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), notamment avec le dépôt tardif du texte initial puis de la démission du Gouvernement qui s'en est suivi.

Les PLF portés successivement s'inscrivent dans un contexte de réduction des déficits publics qui auront des incidences sur les finances communales à court ou moyen terme tel que le montant des subventions à recevoir.

Les orientations budgétaires 2025 pour la ville de Limoux s'inscrivent dans une dynamique locale de poursuite de la politique d'investissement, de maintien du service public de proximité, de stabilité fiscale dans la droite ligne de celles présentées depuis le début de mandat.

Cela va se concrétiser dans ce budget :

▪ **En fonctionnement :**

- A budgétiser au titre de 2025 les crédits permettant une pleine activité des services et un maintien voire une amélioration des services publics offerts à la population ;
- A maîtriser l'évolution de nos charges à caractère général et de gestion courante afin de conserver des marges de manœuvre financières ;
- A poursuivre le soutien au monde associatif ;
- De maintenir une situation financière de la collectivité ;
- Et en dépit de la progression de nos charges, de maintenir les taux d'impositions.

▪ **En investissement :**

- A réaliser un programme d'équipement ambitieux détaillé ci-après ;
- En contrôlant l'endettement de la collectivité.

Dans ce contexte financier, je vous propose de présenter les grandes lignes budgétaires que je vous soumettrai dans le cadre du vote du budget 2025.

4.1 Les principales dépenses de fonctionnement 2025

La commune de LIMOUX prévoit au budget 2025 un volume de dépenses de fonctionnement de l'ordre de 17 108 098 €.

Les principales dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2025 concerneront :

Les charges à caractère général :

Il s'agit de l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité (petits équipements, assurance, réparations, documentation, électricité, gaz, honoraires ...).

Cette catégorie de dépenses subit une forte hausse depuis 2022 avec les effets de l'inflation, notamment sur les dépenses d'énergie.

La commune s'est engagée dans un processus global de renégociation de ses contrats de prestations de services et de fournitures d'énergies pour limiter les hausses tarifaires.

La prévision 2025 de ce chapitre est établie en hausse de seulement 31 K€ de crédits prévus en plus par rapport au budget 2024.

Le montant prévisionnel 2025 de ce poste de dépenses sera de l'ordre de 4 863 K€.

Ce poste de dépenses représentera 32 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget 2025.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel en 2025 **sont en hausse de 307 K€ soit plus de 3,7 % par rapport au budget 2024 à 8 725 K€ malgré une baisse des effectifs mais en intégrant l'augmentation de + 3 points du taux de cotisation CNRACL.**

Sans cette décision gouvernementale, l'évolution du chapitre 012 – Charges de Personnel aurait été contenu à + 2 % correspondant au Glissement Vieillesse Technicité.

Ces dépenses intègrent :

- Les rémunérations brutes intégrant le traitement indiciaire de base agrégées des éléments constituant le régime indemnitaire
- Les charges patronales
- La cotisation annuelle versée au CIO
- Les frais liés à la médecine préventive
- La cotisation annuelle du Fonds National de Compensation du SFT
- La cotisation annuelle d'assurance du personnel titulaire au titre des décès, congés longue maladie, longue durée, grave maladie et accident de travail
- Les remboursements au personnel enseignant au titre des études surveillées

L'évolution des charges de personnel sur 2025 est anticipée comme suit :

- ⇒ + 40 K€ de dépenses supplémentaires liées aux avancements de grade et échelon ;
- ⇒ + 150 K€ de charges patronales CNRACL en lien avec la revalorisation du taux de cotisation portée à 34.65 % contre 31.65 %, soit + 3 % à compter du 1^{er} janvier 2025, issue du décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 ;
- ⇒ + 109 K€ en lien avec l'effet année plein de la création d'une classe de maternelle à l'école Jacques Prévert et Jean Moulin et la création d'un poste de policier municipal.

En 2025 il est prévu 186,57 ETP rémunérés.

Nombre d'agents en ETP	2021	2022	2023	2024	2025
TITULAIRES	145,05	143,5	142,98	143,93	142,48
NON TITULAIRES	28,91	30,06	39,53	36,05	35
SAISONNIERS	6,57	7	6,09	6,09	6,09
EMPLOIS AIDES/INSERTION	3	3	2	2	2
TOTAL	183,53	183,56	190,6	188,07	186,57

Ce poste de dépenses représentera 57 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget 2025.

Ce ratio est inférieur à la moyenne des communes de même strate qui est de 58,8 % des recettes réelles de fonctionnement (source : Ministère de l'économie et des finances sur la base des CA 2023 des communes).

➤ **Etat des bénéficiaires du régime indemnitaire**

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est mis en place dans notre collectivité pour les cadres d'emplois qui y sont éligibles.

Le RIFSEEP est constitué de deux parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) fondée sur le niveau de responsabilité et d'expertise des fonctions exercées et sur l'expérience professionnelle acquise par l'agent,

- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), basé sur la valeur professionnelle et la manière de servir des agents en application des conditions fixées à l'entretien professionnel.

- L'ISFE pour les personnels de la Police Municipale

En 2025, son versement prévisionnel sera ainsi effectué :

Nombre de Bénéficiaires	RIFSEEP	Montant annuel total versé
183	IFSE	735 224 €
1	CIA	6390 €
6	ISFE PM	59 514 €

En outre, la prime habillement versée en juillet, représentera une somme prévisionnelle de 5 292 € bruts.

La prime de fin d'année, versée en novembre, représentera une somme prévisionnelle de 168 816 € bruts dont 134 271 € pour 147 stagiaires et titulaires et 34 545 € pour 43 contractuels.

➤ **Etat des bénéficiaires du régime de nouvelle bonification indiciaire (N.B.I.)**

Dans la fonction publique territoriale, l'attribution de la N.B.I., est instaurée par les décrets n° 2006-779 du 3 juillet 2006 et n° 2006-780 du 3 juillet 2006. Elle est liée à l'exercice de fonctions et non plus à l'appartenance à un grade ou cadre d'emplois. Dès lors qu'un agent remplit les conditions requises, l'autorité territoriale doit obligatoirement lui verser la N.B.I.

Elle consiste à attribuer un certain nombre de points d'indice majoré en plus de l'indice détenu par l'agent, sans incidence sur le classement indiciaire afférent au grade et à l'échelon du fonctionnaire.

Elle cesse d'être versée lorsque l'agent ne remplit plus les fonctions au titre desquelles il la percevait.

Elle n'est pas classée dans la catégorie des primes et indemnités.

En 2025, 89 personnels stagiaires et titulaires bénéficieront de la N.B.I. représentant un montant annuel total versé de 62 373 €.

➤ **Etat des heures supplémentaires**

Le montant des heures supplémentaires prévisionnelles rémunérées en 2025 est budgété à hauteur de 50 000 €.

➤ **Aménagement du temps de travail**

La délibération n° 2022-7 en date du 14 Mars 2022 est venue préciser l'aménagement du temps de travail au sein des services de la ville de LIMOUX qui se définit comme suit :

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 36 heures 10 minutes par semaine pour l'ensemble des agents.

Les agents bénéficieront de 7 jours de réduction de temps de travail (RTT) par an.

➤ **Détermination des cycles de travail**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services de la *commune* est fixée de la manière suivante :

Au sein de la collectivité, il existe deux types de cycles :

Cycle 1 - Les cycles hebdomadaires

Les horaires de travail seront définis en accord avec l'autorité territoriale pour assurer la continuité de service.

Service administratif : Du lundi au vendredi : 36 heures 10 minutes sur 4,5 jours - Plages horaires de 8h00 à 18h00

Service technique : 2 cycles de travail prévus

Cycle normal :

Du lundi au vendredi : 36H10 minutes sur 4,5jrs
Plages horaires de 8h00 à 17h30

Cycle en Période estivale

Du lundi au vendredi : 36H10 minutes sur 5jrs
Plages horaires de 6h00 à 13h15

Service de la Bibliothèque : Du mardi au vendredi : 36 heures 10 minutes sur 4 jours - Plages horaires de 8h00 à 18h00

Service Musées : Du mardi au samedi : 36 heures 10 minutes sur 5 jours - Plages horaires de 8h00 à 18h00

Police municipale

Roulement des 7 agents de la PM : Du lundi au samedi : 36 heures 10 minutes sur 6 jours
Plages horaires du lundi au jeudi de 8h30 à 19h00 ; le vendredi de 5h00 à 23h00 ; le samedi de 11h00 à 23h00 et le dimanche de 10h00 à 12h30.

Cycle 2 - Les agents annualisés

Les agents de la Piscine Municipale et les personnels affectés aux écoles.

➤ *Les avantages en nature*

Le champ des avantages en nature se limite - s'agissant de notre collectivité – à l'attribution de 2 logements de fonction.

Cet avantage en nature entre évidemment dans l'assiette des revenus imposables des fonctionnaires concernés.

Il n'est pas prévu d'évolution en la matière au titre de l'exercice 2025.

Les subventions versées aux associations :

L'enveloppe allouée aux subventions aux associations devrait s'élever à hauteur de 906 K€ ; **permettant à la collectivité de maintenir l'accompagnement financier des associations du territoire.**

La subvention au CCAS est portée à 50 K€ ; **en prévision de la hausse de fréquentation et de l'offre de service proposé par le foyer restaurant.**

Les intérêts de la dette :

Grâce à une politique vigilante de l'endettement, les taux d'intérêts génère se stabilise malgré la tendance haussière des taux d'intérêt sur le marché.

Pour 2025, la prévision de ce poste est portée à 262K€ et intégrera une régularisation du service de gestion comptable des écritures d'emprunts et le remboursement des intérêts du nouveau prêt 2025.

Les conditions d'emprunt en 2025 devraient être plus favorables avec des taux moyens prévisionnels d'environ 3,5 % contre 4,28 % en 2024.

La ville n'a contracté aucun emprunt dit « toxique » afin de privilégier la sécurité financière des contribuables tout en optimisant une gestion dynamique de l'encours de la dette.

4.2 Les principales recettes de fonctionnement 2025

La fiscalité locale : un maintien des taux

Comme depuis 1997, du fait d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement liée à une gestion rigoureuse des projets et de leurs subventions, la Commune n'augmentera pas en 2025 la « pression fiscale » communale.

Les taux d'imposition ménages seront maintenus cette année encore sur la base des taux suivants :

↳ Foncier bâti :	63,86 %
↳ Foncier non bâti :	88,74 %
↳ Taxe habitation sur les résidences secondaires :	12,84 %

Ces taux appliqués aux bases fiscales 2024 actualisées de notre territoire permettront de garantir les produits fiscaux suivants dans l'attente de leur notification :

- ✓ Taxe sur le foncier Bâti : produit fiscal attendu : 6 698 845 €
(Coef. Correcteur déduit)
- ✓ Taxe sur le foncier Non Bâti : produit fiscal attendu : 187 077 €
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : produit fiscal attendu : 214 078 €

Ces prévisions intègrent la revalorisation forfaitaire des **bases de + 1.7 %** appliquée par l'Etat suivant la l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an et une **hausse physique** des bases de 0,85 %.

Les recettes fiscales cumulées des trois taxes permettront d'inscrire au budget 2025 une prévision budgétaire de l'ordre de 7,1 M€.

Les recettes de fiscalité locale représentent 46 % des recettes réelles de fonctionnement du budget 2025.

⇒ FOCUS SUR LA FISCALITE DE LA COMMUNE

- . Pour rappel, la taxe foncière comporte deux composantes : la base fiscale et le taux ;
- . Le taux est inchangé depuis plus de trente ans malgré les investissements réalisés et l'inflation non compensée par l'Etat.

Par comparaison du taux de foncier bâti du bloc communal :

	Taux Commune 2024	Taux EPCI 2024	Taux
Limoux	63.86	0.40	64.26
Pieusse	67.00	0.40	67.40
Cépie	68.09	0.40	68.49
Courmanel	66.40	0.40	66.80
Carcassonne	53.28	18.71	71.99
Narbonne	59.03	1.52	60.55
Castelnaudary	62.91	1.44	64.35
Trèbes	53.46	18.71	72.17
Bram	52.32	12.59	64.91
Lézignan Corbières	61.19	1.28	62.47
Quillan	54.41	8.48	62.89
Espéraza	57,53	8.48	69.07
Chalabre	71.75	8.48	80.26
Castanet Tolosan	61.90	1,28	72.83
Ramonville Saint Agne	56.89	1.28	67.66
Graulhet	44.78	25.33	70.38

. La base relève des déclarations initiales de chaque propriétaire et des améliorations réalisées par ces derniers.

. Par contre, **du fait de la réforme de la taxe d'habitation, la taxe foncière crée de l'injustice car seuls les propriétaires sont concernés par la fiscalité locale déconnectant nombre d'habitants du financement de la vie locale ;**

. Il faut rappeler que les hausses intervenues ces dernières années sont la seule résultante de la décision du Gouvernement de faire peser une partie de l'inflation sur les propriétaires en revalorisant les bases fiscales (+ 0,2 % en 2021 ; + 3,4 % en 2022 ; + 7,1 % en 2023 ; + 3,9 % en 2024 ; +1,7 % en 2025).

Une autre solution qui n'aurait aucun impact sur les bases fiscales serait d'indexer la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation.

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation de fonctionnement attribuée par l'Etat aux communes.

Elle se décompose en deux sous-ensembles :

- **La dotation forfaitaire :**

Cette dotation repose sur des critères objectifs des communes comme notamment le nombre d'habitants de la commune, sa superficie, le niveau des anciennes compensations « part salaire » de l'ex-Taxe professionnelle.

Elle est prévue au budget 2025 de la ville de Limoux à hauteur de 860 000 €.

- **La dotation de péréquation :**

Celle-ci se décompose quant à elle en trois dotations :

La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle est basée sur des indices synthétiques de ressources et de charges de chaque commune.

Elle est prévue au budget 2025 de la ville de Limoux à hauteur de 1 100 000 €.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Elle est destinée aux communes de plus de 10 000 habitants dont la population représente au moins 15 % de la population du canton et dont le potentiel financier par habitant n'excède pas le double du potentiel financier moyen des communes de moins de 10 000 habitants. Cette dotation est versée aux communes en tenant compte de son potentiel financier, de son effort fiscal.

Elle est prévue au budget 2025 de la ville de Limoux à hauteur de 859 000 €.

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation a pour objet de corriger les insuffisances de potentiel financier des communes tributaires.

Elle est prévue au budget 2025 de la ville de Limoux à hauteur de 360 000 €.

Le cumul de ces dotations qui composent la DGF de la commune sera inscrit au budget 2025 pour un montant total de 3 179 000 € et représentera près de 25 % des recettes réelles de fonctionnement du budget.

4.3 Les projets d'équipement 2025

La commune poursuit encore en 2025 un plan d'investissement ambitieux afin de maintenir un patrimoine communal en parfait état, sécurisé et mis aux normes, et d'offrir aux habitants des services au sein de nouvelles infrastructures de qualité.

Les nouveaux crédits de dépenses d'équipement 2025 seront de l'ordre 3 835 767 € hors restes à réaliser de 2024 qui s'élèvent à 616 893 €.

Les principales dépenses nouvelles d'équipement prévues au budget 2025 seront les suivantes :

OPERATIONS (en €)	PREVISIONS BP 2025	RAR 2024	TOTAL BP 2025 + RAR 2024
HORS OPERATIONS	893 902		893 902
GROS TRAVAUX VOIRIE URBAINE ET PLUVIAL	365 003	204 646	569 649
AMENAGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE	550 003	12 197	562 200
ECLAIRAGE PUBLIC - Réfection et extension	419 027		419 027
TVX ET ACQ. MATERIEL POUR PISCINE	287 000		287 000
TRAVAUX DIVERS D'HYDRAULIQUE	180 000		180 000
CREATION D'UN ILOT DE FRAICHEUR RUE BARBEROUGE	150 000		150 000
REFECTION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	35 000	113 958	148 958
ACQ. IMMEUBLES ET TERRAINS POUR VOIRIE	136 000		136 000
TVX REFECTION EGLISE MISERICORDE	16 004	87 066	103 070
ACQ. DE VEHICULES ET MATERIEL D'EQUIPT.	45 003	46 652	91 655
TVX AMENAGT STADES ET TERRAINS ANNEXES	50 009	40 811	90 820
TRAVAUX D'EQUIPEMENT URBAIN ET RURAL	25 037	46 713	71 750
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	50 029	17 070	67 099
AMENAG SQUARES ET JARDINS D'ENFANTS	64 000		64 000
AMENAGEMENT BATIMENTS DIVERS	66 504	1 496	68 000
ACQ. MATERIEL ET MOBILIER SERVICE CULTUREL	51 000	4 722	55 722
ACQ. D'EQUIPEMENTS DIVERS	53 900		53 900
TVX REFECTION EGLISE SAINT MARTIN	40 000		40 000
TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE	32 015	1 635	33 650
GROS TRAVAUX CHEMINS RURAUX	15 004	16 176	31 180
ACQUISITION ETUDES - MATERIEL SERVICE DSI	26 200		26 200
TVX AMENAGT BATIMENTS PUBLICS	67 814	10 128	77 942
INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION	33 000		33 000
ACQ. MOBILIER MATERIEL ET TOILES MUSEE	21 000		21 000
PREVENTION AUX RISQUES D'INONDATIONS	22 500		22 500
ACQ. EQUIPEMENT DIVERS	17 800		17 800
ACQ. DE MATERIEL ET OUTILLAGE	14 200		14 200
TRAVAUX EN REGIE	6 409	7 609	14 018
AMENAGEMENT ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT	5 007	6 013	11 020
TVX ET EQUIPEMENTS SPORTS	19 000		19 000
ACQ. MOBILIERS ET MATERIELS	11 800		11 800
TRAVAUX DANS LES CIMETIERES	10 500		10 500
Total général	3 779 670	616 892	4 396 562

Ainsi, en soutien avec le tissu économique local et départemental, le budget d'investissements 2025 s'élèvera avec les restes à réaliser à 4 396 562 € pour le budget principal.

Ces dépenses d'équipement 2025 sont à compléter de deux autres projets d'investissement majeurs :

- Sur le budget annexe Padel : Poursuite de l'investissement du complexe de Padel
- Au chapitre 16 : le paiement échelonné du Parc des sœurs de Cluny entre 2024 et 2028 pour un montant total de 1 M€

Pour rappel, les engagements pluriannuels validés par le Conseil municipal

BUDGET PRINCIPAL 2025

Numéro AP	Opération N°	Libellé des AP de Projet	DUREE	Montant AP voté	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2024-01	10	Création Salle Polyvalente Flandry	3	1 250 000 €	0,00 €	1 175 000,00 €	75 000,00 €
2024-02	76	Aménagement Place de la République	3	870 000 €	562 200,00 €	307 800,00 €	-
2024-03	16B	Route de Pieusse	3	2 200 000 €	0,00 €	1 500 000,00 €	700 000,00 €
2025-01	108	Création d'un Ilot de Fraicheur Rue Barberouge	2	550 000,00 €	150 000,00 €	400 000,00 €	-

BUDGET ANNEXE 2025

Numéro AP		Libellé AP	DUREE	Montant AP voté	CP 2025	CP 2026
2024-04	-	Création du Paddle	3	1 330 000,00 €	1 069 000,00 €	261 000,00 €

4.4 Le financement des dépenses d'équipement 2025

Le financement des dépenses d'équipement d'une commune est constitué principalement :

- ✓ Par l'autofinancement de la collectivité qui est composé :
 - de l'excédent des recettes de fonctionnement réelles par rapport aux dépenses de fonctionnement réelles,
 - des résultats reportés des exercices antérieurs,
- ✓ Par des subventions d'investissement,
- ✓ Par l'emprunt qui doit principalement financer les dépenses d'équipements nouveaux.

Je vous propose maintenant de présenter les tendances prévisionnelles de ces principales recettes de financement des investissements de l'exercice 2025.

L'autofinancement

L'autofinancement des équipements 2025 sera composé :

- De l'excédent prévisionnel qu'engendrera le niveau de recettes réelles par rapport aux dépenses réelles de l'exercice 2024, qui devrait atteindre un montant de l'ordre de 1 750 K€ :
 - o Virement 1 400 K€,
 - o Dotations aux amortissements (nettes) 261 K€,
- Du résultat de fonctionnement 2024 qui sera affecté au financement des investissements 2025 pour un montant de l'ordre de 1 200 K€. Cette proposition d'affectation fera l'objet d'une délibération qui sera proposée au conseil municipal avant le vote du budget,
- Du report du solde (résultat) d'investissement 2024 pour un montant de 602 880,40 €.

Ces résultats ne sont pas totalement arrêtés à la date de rédaction du ROB et sont susceptibles d'évoluer à la marge sans remettre en cause l'autofinancement de la commune pour le budget 2025.

Les subventions d'investissement

L'ensemble des dépenses d'équipements inscrits au budget 2025 font l'objet de recherches de financements auprès des collectivités et organismes publics compétents. Les principaux financeurs sont l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté de Communes, ou encore de l'Europe.

Ce travail de recherche de subventions systématique est indispensable à la ville de Limoux pour réaliser son programme d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

Le budget 2025 pourra inscrire un montant de l'ordre de 963 K€ de subventions (y compris RAR) qui viendra financer son programme d'investissement.

L'emprunt

Pour finaliser le financement des dépenses d'investissement 2025, le budget devra inscrire un emprunt limité à hauteur de 870 K€ alors que la commune remboursera environ 880 K€ de capital de dette.

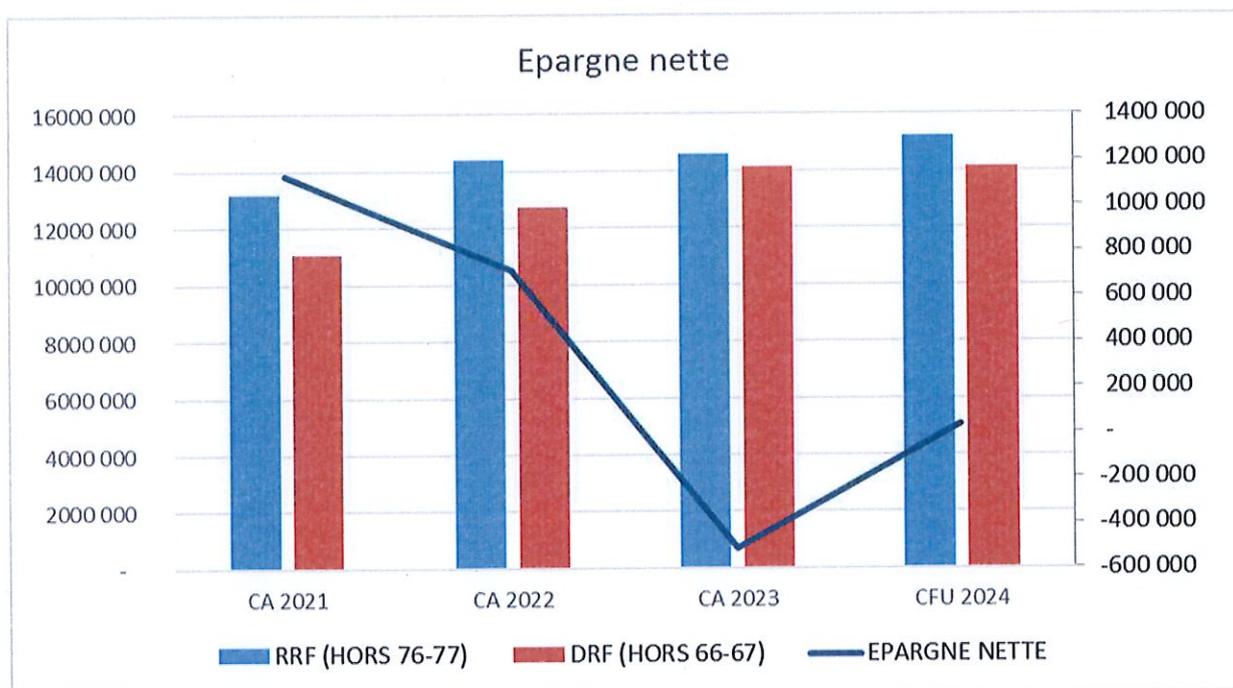
Dans ce contexte, au 31/12/2024, la dette du budget de la commune s'élèvera, après contraction de l'emprunt 2025 (870 K€) et remboursement de l'annuité 2025 (880 K€), à 9 243 177 €, soit stabilité de l'endettement.

Il est à noter que le taux d'endettement (encours de dette/recettes réelles de fonctionnement) de la commune est de 60% alors que le seuil d'alerte est de 120 %.

4.5 L'évolution prévisible des épargnes 2025

En réponse aux effets persistants de l'inflation sur les coûts de fonctionnement et d'investissement, la collectivité continue ses efforts pour optimiser la gestion de ses services et réaffirme son soutien à l'investissement local.

Comme anticipé, après une forte inflation en 2023, l'épargne s'est redressée en 2024 et sera consolidée en 2025 par la poursuite de la gestion rigoureuse des dépenses (pilotage RH, révision des procédures d'achats...), de la recherche systématique de financement, de l'investissement dans les différents programmes d'économies (Contrat de Performance énergétique) et rénovation du patrimoine communal.



CONCLUSION

L'article 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le budget d'une commune est équilibré lorsque 3 conditions sont atteintes :

Condition 1 : L'équilibre par section

Les recettes de fonctionnement doivent donc être égales aux dépenses de fonctionnement, idem pour l'investissement.

Sur la base des informations que je vous ai livrées dans ce rapport d'orientation :

- La section de fonctionnement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé de l'ordre 17 108 098 €,
- La section d'investissement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé de l'ordre de 5 635 562 € (en tenant compte des RAR 2024).

Condition 2 : La sincérité des dépenses et recettes

Condition sine qua non de l'équilibre budgétaire, la notion de sincérité impose que les prévisions de recettes et de dépenses fassent l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive, pour chaque document budgétaire. En d'autres termes, chaque recette ou dépense inscrite dans le budget doit être évaluée de manière sincère.

Le budget 2025 qui sera présenté lors du prochain conseil municipal respectera strictement cette règle de sincérité.

Condition 3 : Le remboursement du capital de la dette financé par les ressources propres

Le remboursement en capital de la dette doit être couvert par des ressources dites "propres". Ces "ressources propres" de la collectivité doivent donc être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt qui arrivent à échéance en cours d'exercice.

Pour la commune de Limoux, le remboursement du capital de la dette de 2025 qui sera inscrit au budget s'élèvera à 1 080 000 € (remboursement dette 880 000 € et achat fractionné Cluny 200 000€).

Les "ressources propres" du Budget Primitif 2025 s'élèveront quant à elles aux alentours de 3 411 K€ et seront constituées :

- Des ressources propres sur exercices antérieurs pour un montant de l'ordre de 1 480 K€ constituées par :
 - Le résultat d'investissement reporté estimé à 602 K€,
 - L'Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) prévu à 1 200 K€,
 - Le solde négatif des RAR de – 322 K€

- Des ressources propres dites « internes » pour un montant de l'ordre de 1 750 K€ constituées du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (1 400 K€) et des amortissements (350K€).
- Des ressources propres dites « externes » d'un montant de l'ordre de 180 K€ constituées par les recettes de et de Taxe d'Aménagement.

Le montant du remboursement en capital 2025 de 1 080 000 € sera donc très largement couvert par 3 410 K€ de ressources propres prévisionnelles qui seront inscrites au Budget Primitif 2025, **permettant à la ville de Limoux de conserver un potentiel budgétaire pour les prochaines années.**

Cette bonne adéquation entre les ressources propres de la ville et sa dette se retrouve également dans le ratio financier dit de « capacité de désendettement ».

En effet, ce ratio financier permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute (recettes réelles moins dépenses réelles de fonctionnement).

La commune de Limoux fait apparaître au 31/12/2024 une « capacité de désendettement » inférieure à 10 ans et devrait se consolider en 2025 avec le rétablissement de l'épargne.

Le seuil d'alerte est de 12 ans à partir duquel la « capacité de désendettement » est considérée comme trop faible au regard de son niveau d'endettement.

C'est donc ces prévisions budgétaires dynamiques, mais qui restent prudentes et sous surveillance, que je vous propose de concrétiser sur le Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

06 MARS 2025